



**APIAMobil** APIA asbl MoniteurBelge 868695  
exerçant en Communauté française de Belgique  
rue Joseph Vrindts 2/21 4460 Grâce-Hollogne  
Dispatching ☎ + Fax 04.250.43.31  
NUMERO D'ENTREPRISE : 455109449  
Aide juridique de première ligne, arrondissement de Liège.  
E.Mail : [apia-senior@skynet.be](mailto:apia-senior@skynet.be) ; [www.apia-senior.be](http://www.apia-senior.be)



## **Voiturage assis Pour les dialyses Mais pas uniquement !**

▪ Depuis 2003, APIA procède à la création en Communauté française d'une structure organisée sous la dénomination évocatrice de « **APIAMobil** » qui permettra progressivement à des personnes à mobilité réduite de se déplacer « porte à porte » pour leurs consultations médicales, visites, emplettes, distractions culturelles, centres de loisirs, écoles en s'adressant à la permanence ☎ 04.250.43.31 de APIA ou au voiturier régional et d'obtenir toutes informations utiles concernant les offres bénévoles de moyens de transport dans leur région.

Pour certains conducteurs bénévoles, ces transports sont considérés comme une distraction et un moyen d'avoir des contacts souvent amicaux. Pour d'autres, c'est un moyen de partager et d'amortir partiellement l'usage d'un véhicule. Ce ne peut devenir une activité professionnelle rétribuée nécessitant d'être déclarée.

**ATTENTION: Les transporteurs bénévoles ne sont pas des taxis et peuvent exiger une réservation plusieurs jours avant ! Transporteur *bénévole* ne signifie toutefois pas *gratuit*.** Le transporteur bénévole communique préalablement au passager un tarif justifié en fonction des frais du déplacement :

Prix sans commission pour APIA variant généralement au 01.01.2006 de 0,32 €/Km pour les mutualités avec remboursement partiel à 0,40 €/Km pour des déplacements de confort et en fonction du véhicule et du prix du carburant. Il est conseillé pour le conducteur et le passager de noter par écrit le kilométrage de prise en charge et le kilométrage au compteur en début et en fin de course pour éviter les contestations. Le handicapé reçoit un reçu justificatif lui permettant un remboursement partiel par la mutuelle lors du déplacement de soins

Une attestation peut être délivrée pour la mutuelle par le conducteur sur simple demande.

Le tarif est justifié en fonction des frais du déplacement incluant le trajet depuis le domicile du transporteur et retour. (Actuellement 32 à 40 cents/Km) D'éventuelles heures d'attente pourraient être considérées comme un travail salarié à déclarer, ce qui amène les transporteurs à distinguer un transport aller + retour à vide et un second transport aller à vide + un retour chargé.

Les transporteurs bénévoles proviennent de tous les milieux sociaux. Toutefois les chômeurs, les prépensionnés ou personnes bénéficiant d'une pension de survie doivent d'abord obtenir l'autorisation toujours provisoire, régulièrement renouvelable, pour exercer tous les types de bénévolats sans risquer des pertes d'allocation.

APIA informe les services sociaux et la Presse de l'existence des voituriers. Les personnes handicapées sont informées de la localisation des voituriers, de leur ☎ pour obtenir les conditions de tarification et pour des prises de rendez-vous. Certains Télétextes dont la RTBF donnent le n° de ☎ APIAMobil.

**Effectués par APIAMOBIL permettent des déplacements porte à porte permettent de briser l'isolement des personnes handicapées.**

Robert BALS AUX, président de l'APIA asbl